

PATRIMOINE ARTISTIQUE ET MISSION DE L'ÉGLISE

LA majeure partie des articles présentés dans ce numéro expriment une visée de l'institution ecclésiale telle qu'elle s'est exprimée en trois circonstances : le colloque national d'art sacré des 7-9 juillet 1983 ; le colloque national « Culte et culture » des 22-24 juin 1984 à Pont-à-Mousson ; la participation au congrès organisé par le ministère de la Culture les 22-24 novembre 1984 sur le thème « Les monuments historiques demain ».

Dans ces trois circonstances, les instances ecclésiales françaises, le Centre National de Pastorale Liturgique, le Comité National d'Art Sacré ont eu pour objectif de progresser dans le dialogue que le pape Jean-Paul II recommandait en créant, le 20 mai 1982, le Conseil Pontifical pour la Culture :

« Dès le début de mon pontificat, j'ai considéré que le dialogue de l'Église avec les cultures de notre temps était un domaine vital dont l'enjeu est le destin du monde en cette fin du 20^e siècle. »

Ce que le pape énonce comme étant un aspect de la mission de l'Église dans le monde de ce temps, apparaît souvent aussi comme une nécessité pratique. Lorsque les

responsables liturgiques désirent aménager les édifices du culte en fonction des indications de Vat. II (S.C. nn. 122-129), d'autres personnes interviennent, au nom de leur compétence et de leur fonction, dans la décision d'opportunité de l'action envisagée, dans sa conception et, assez souvent, dans son financement : État et communes propriétaires de la plus grande majorité des lieux de culte ; Architectes en chef, Inspecteurs des Monuments historiques, Architectes des Bâtiments de France, qui interviennent lorsque les édifices du culte ont reçu la qualification de « Monuments historiques » ou ont été inscrits à l'« inventaire supplémentaire » ; organistes et organologues ; artistes ; conservateurs des antiquités et objets d'art. Les décisions à prendre en matière de conservation, de mise en valeur ou d'aménagement, mettent en jeu beaucoup de données théologiques, historiques, philosophiques ou esthétiques. Il n'est pas toujours facile à des personnes qui doivent décider ensemble et souvent au prix d'un compromis, d'expliquer les références théologiques ou esthétiques de leurs options et d'entendre dans de bonnes conditions les raisons et motivations des partenaires. Dans les trois circonstances indiquées plus haut, les conditions d'un dialogue en profondeur ont été réunies, la première étant la rencontre d'interlocuteurs qualifiés représentant d'un côté l'Église, les liturgistes, les commissions d'art sacré et, de l'autre, l'État, les collectivités locales et en général les catégories de personnes qui, par profession et conviction, ont une approche culturelle des problèmes d'art sacré.

Au début du colloque « Culte et culture », M. Ponnau, Président de la Commission pour la Sauvegarde et l'enrichissement du patrimoine cultuel, a dit dans quel esprit et avec quelle intention les interlocuteurs des représentants de l'Église entraient dans le dialogue organisé par le fait d'une décision commune :

« Culte et Culture. En deçà de cet intitulé trop vaste, de quoi est-il question ? De la partie la plus importante du patrimoine cultuel français, celui affecté à l'Église catholique, entendu non seulement dans sa dimension mémoriale mais dans sa dimension créatrice ; de ce patrimoine comme

lieu de rencontre entre tous ceux qui ont compétence à faire valoir ou décision à prendre à son sujet, ecclésiastiques, élus locaux, fonctionnaires, scientifiques, techniques ou administratifs du Ministère de la Culture, historiens, philosophes, théologiens, architectes, artistes. Tous ces responsables ont leur partie à jouer dans ce concert. Nous savons tous qu'ils éprouvent parfois du mal à la jouer en accord. Et l'on comprend bien pourquoi. C'est que ce patrimoine touche l'homme au vif de son humanité, là où se déterminent ses engagements essentiels. C'est qu'il illustre par là, avec plus d'acuité sans doute qu'aucun autre domaine culturel, les interrogations les plus radicales de l'homme sur lui-même. En tout domaine la forme engage le fond, mais nulle part peut-être aussi évidemment qu'ici.

Aussi est-ce en ce lieu que des hommes de responsabilités, de sensibilités, de convictions différentes courent-ils le plus de risques de s'affronter ou, pour éviter de s'affronter, de s'intimider réciproquement et d'abdiquer toute véritable réflexion sur la signification et le rôle de ce patrimoine aujourd'hui et l'indispensable coopération de tous à sa conservation comme à sa mise en valeur. Mais c'est aussi en ce lieu qu'existent les plus grandes chances d'une rencontre authentique avec les autres autant qu'avec soi-même, de manière à mieux assumer ensemble, dans le respect des différences, la mémoire et l'avenir communs.»

Dans le cas du **colloque national d'art sacré** des 7, 8, 9 juillet 1983, les 80 participants étaient principalement des responsables régionaux et diocésains d'art sacré et des membres des commissions diocésaines d'art sacré de France. La dialectique liturgie et culture a été au centre d'une « table ronde » dont on va trouver ci-après un résumé, à laquelle participèrent, autour de M. Ponnau, deux inspecteurs principaux des Monuments Historiques, un professeur d'histoire, deux représentants de la Direction du Patrimoine, avec, comme interlocuteurs dans l'assemblée certains des artistes qui participaient à l'exposition organisée au Musée du Luxembourg par le Comité National d'Art Sacré sur le thème : « Sainte Thérèse d'Avila dans l'art contemporain ».

Auparavant la même dialectique liturgie et culture

n'avait pas été absente des autres activités du colloque. Le Père Savornin avait souligné la spécificité de l'approche chrétienne de l'art sacré, en disant en substance : « Le Christ a transformé la notion d'espace sacré. Il le dit dans l'entretien avec la Samaritaine : on peut prier, adorer, rencontrer Dieu partout. Il le manifeste dans sa personne « où Dieu habite corporellement ». Désormais l'espace destiné à devenir sacré, ou plutôt sanctifié, c'est la personne humaine et tout le champ de son activité. L'Apôtre Pierre souligne que l'Église est d'abord faite de pierres vivantes, et S. Jean Chrysostome affirme avec vigueur : « Lorsque tu ornes l'église, n'oublie pas ton frère en détresse, car ce temple-là a plus de valeur que l'autre.

Pourtant, l'Art Sacré, même s'il n'est pas une fin en soi, peut jouer un rôle important dans cette rencontre du Dieu de Jésus Christ dont la liturgie offre la possibilité. D'où la nécessité de « créer le temps, créer l'espace » : ce fut le titre et le thème de l'exposé de Claude Duchesneau.

Le Colloque « **Culte et Culture** » des 22, 23, 24 juin 1984, à Pont-à-Mousson, organisé par la Commission pour la Sauvegarde et l'Enrichissement du Patrimoine Cultuel, s'est donné comme objectif d'« établir des critères théoriques et pratiques, philosophiques et méthodologiques pour la concertation entre tous ceux qui ont compétence à faire valoir et décisions à prendre lorsqu'il s'agit de conserver le patrimoine cultuel et de conserver ou aménager les lieux de culte : État et municipalités, ministres des cultes, architectes, artistes, historiens de l'art, théologiens. Lorsque les Actes du colloque seront parus, on pourra situer les quatre exposés que nous rapportons ici par rapport aux cinq autres conférences, aux travaux des ateliers et aux débats tenus en assemblée générale.

Au Congrès « **Les Monuments historiques demain** », organisé par la Direction du Patrimoine en novembre 1984 à La Salpêtrière et en Sorbonne, avec plus de 700 participants, la dialectique liturgie et culture n'était plus un thème central, mais il est intéressant de noter qu'une place a été faite à la « signification spirituelle, religieuse, chrétienne, de l'aménagement du lieu de culte, de l'iconographie et de la décoration. »

★

Avant de présenter et de situer dans leur contexte les documents reproduits ci-après, il faut encore signaler qu'une institution — déjà citée — se propose de stimuler, faciliter et organiser le dialogue constructif entre culte et culture. Il s'agit de la *Commission pour la Sauvegarde et l'Enrichissement du Patrimoine Cultuel* créée par volonté commune des pouvoirs publics et de l'épiscopat. Or, la création de cet organisme n'est pas sans rapport avec le congrès d'Art sacré de septembre 1978 en Avignon, et dont *La Maison-Dieu* a rendu compte (LMD 136). Un an après, le Ministre de la Culture et de la Communication indiquait les raisons qui, à ses yeux, justifiaient la constitution d'une commission consultative mixte composée de personnalités nommées en nombre égal par l'autorité responsable au nom de l'Épiscopat et par le Ministère de la Culture : « ... Sans jamais oublier l'indépendance respective de l'Église et de l'État, la hiérarchie catholique et mon Département, appelés à coopérer en tant d'occasions — en particulier dans le domaine du patrimoine affecté au culte mais propriété de l'État ou de collectivités locales — doivent davantage se concerter pour régler d'un commun accord les difficultés qui pourraient surgir... Appelés à réfléchir aux solutions concrètes à trouver, d'une part pour préserver le patrimoine situé dans les lieux de culte et, d'autre part, pour développer la création artistique, cette instance devrait être exempte de toute interférence dans la vie propre de l'Église et se montrer apte, en revanche, non seulement à créer une atmosphère de compréhension, mais à faire progresser l'intelligence de nos devoirs respectifs. »

Quelques mois plus tard, les objectifs de la Commission étaient ainsi définis :

« La compétence consultative de la Commission pourrait s'exercer sur les sujets suivants :

1. l'entretien des édifices cultuels ;
2. l'information des affectataires pour la protection et la sécurité des édifices et des objets cultuels ;

3. l'utilisation des lieux de culte dans le respect de l'édifice et des règles liturgiques ;
4. la désaffectation culturelle des édifices et des objets ;
5. les activités culturelles dans les lieux de culte ;
6. la promotion de la création artistique dans les édifices culturels ;
7. les moyens de favoriser les contacts entre l'art, la pensée, la culture et la religion ;
8. la conservation, la présentation et l'utilisation des objets liturgiques ;
9. toute question importante ayant trait au patrimoine culturel. »

En rapportant les buts d'un organisme dont l'existence même a une signification dans le cadre de la problématique liturgie et patrimoine artistique, nous avons un peu précisé les objectifs qui ont finalisé totalement ou en partie les trois manifestations déjà citées.

Gaston SAVORNIN
Directeur du C.N.P.L.
Vice-Président de la Commission
pour la Sauvegarde et l'Enrichissement
du Patrimoine Culturel.